

Règlement intérieur de la ludothèque

La ludothèque du CSCS Amicale Laïque, est un lieu intergénérationnel autour du jeu et du jouet.

Cet espace convivial de rencontre ouvert à tous.tes, libre d'accès où chacun.e peut trouver sa place permet, le temps d'un moment, de jouer entre enfants, entre adultes, entre ami.es mais aussi encourage l'expérimentation, la création, les inventions ...

Conditions d'adhésion

L'accès à la ludothèque et ses espaces de jeux nécessite une adhésion familiale annuelle de septembre à septembre, ainsi qu'une caution de 50 € qui ne sera pas encaissée.

Jeu sur place

La ludothèque est un lieu ouvert où les adhérent.es viennent et repartent quand ils.elles le souhaitent tout en respectant les règles de vie en collectivité (respect, comportement adapté, ne pas courir, ne pas crier, etc...).

Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés et restent sous la responsabilité de la personne accompagnante (parents, assistant.e maternel.le,...), ceci tout au long du temps de jeu.

Au delà de 7 ans, les enfants peuvent venir librement, mais restent sous la responsabilité du ou des parents. Les ludothécaires ne sont pas responsables des allées et venues des enfants.

L'espace motricité est exclusivement réservé aux enfants de 0 à 3 ans pour des raisons d'usure du matériel et de sécurité.

« la maison des grands » est destinée aux enfants de plus de 4 ans, le matériel n'étant pas adapté aux plus jeunes.

Les jeux dans la salle de prêt sont uniquement destinés à la location. Ils ne peuvent pas être utilisés ni dans cette salle ni dans l'espace de jeu sur place. En effet tous ces jeux ont été nettoyés et les contenus vérifiés.

Prêt de jeux

L'emprunt de jeux et jouets demande une participation unitaire ou forfaitaire (10 emprunts).

La durée de l'emprunt est de 3 semaines.

Par respect pour tous, ce délai doit être tenu.

Tout retard sera considéré comme un nouvel emprunt. Après un délai de 3 mois votre caution sera encaissée.

Lors de l'emprunt d'un jeu, si toutefois vous constatez une ou des pièces manquantes, merci de nous le signaler rapidement.

Avant le retour des jeux, vérifiez le contenu des boîtes à l'aide de l'inventaire détaillé.

Les jeux et jouets doivent être rendus propres et complets.

Il est demandé de ne pas réparer les jeux ou boîtes abimés, les ludothécaires s'en chargeront.

En cas de perte de pièces ou de dégradation, il sera demandé à l'utilisateur soit le remplacement de la pièce, soit le rachat ou le remboursement total du jeu.

Je soussigné.e, Mme/Mr.

déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et accepte de m'y conformer.

Fait à _____

le ____ / ____ / ____

Signature :